www.mairievendes.fr

LE VENDOIS

Bulletin municipal de la commune de VENDES (14 250)

SPÉCIAL ADRESSAGE

N°2 2021

PAROLES D'ÉLUS

Chers vendoises et vendois ;
Cette année a encore été troublée par la crise sanitaire. Grâce au vaccin, la vie a pu reprendre de façon quasi normale et nous pouvons nous en réjouir. Demeurons prudents en respectant les consignes sanitaires.

De nouvelles illuminations de Noël dans Vendes réchaufferont les cœurs ; et c'est avec optimisme et joie que nous débuterons l'année 2022. Je vous souhaite une heureuse année, pleine de promesses. Joyeuses fêtes à toutes et tous. Je laisse, maintenant, la parole à ma 1ere Adjointe pour vous présenter la synthèse des principales actions menées et à venir.

Gérard Lecoq, maire de Vendes

Élue pour la 1ère fois, je découvre le fonctionnement et la gestion d'une commune. En tant que 1ère adjointe les dossiers qui me sont confiés, en étroite collaboration avec Monsieur le Maire, sont complexes, variés et parfois difficiles à mener à bien.
La pandémie étant toujours là, même si les restrictions sanitaires se sont allégées, les projets n'ont pas pu avancer comme nous l'avions souhaité.
Pour cette année, l'équipe municipale a fait le choix de prioriser les travaux de mise en conformité des deux stations d'assainissement collectif afin de répondre aux exigences des nouvelles normes écologiques. Le budget assainissement ne pouvant supporter financièrement ces travaux, c'est par le biais d'une subvention et d'un prêt communal qu'ils ont pu se réaliser. Ce fut un choix d'élu vite tranché puisque l'autre alternative consistait à augmenter drastiquement le prix de l'eau assainie facturé aux Vendois.
L'amélioration du cadre de vie n'a pas été délestée pour autant puisqu'un travail d'adressage par le nommage des rues et la numérotation des habitations s'est finalisé en septembre ; la pose des nouveaux panneaux interviendra certainement au printemps 2022, après l'obtention d'un accord de subvention du département. Cette étape minutieuse conditionnait l'éligibilité à la fibre pour chaque foyer vendois et un accès facilement identifiable pour les services de secours et d'aide à la personne.
Quant à la sécurité routière, il s'agit de sécuriser la RD217A en agglomération et certaines routes adjacentes pour faire ralentir les véhicules. Ce projet est en étude auprès de l'Agence Routière Départementale. Une réflexion conjointe est menée pour trouver une solution efficace, adaptée et autorisée par la législation.
Enfin, la vente du terrain sous l'église. A l'origine ce terrain a servi à l'agrandissement du cimetière et ce qui reste sera divisé en 3 lots non viabilisés. Cette opération financière, non négligeable, permettra de stabiliser de façon sereine le budget communal et de faciliter de futurs projets d'investissements pour bien vivre à Vendes.
Pour toutes ces actions et celles à venir, je remercie tout particulièrement Monsieur le Maire de la confiance qu'il m'accorde.
La crise sanitaire ne nous aura pas épargné depuis deux ans ; à nous de faire en sorte de la vaincre en n'oubliant pas les gestes barrières et le pass sanitaire, une façon de se protéger et de protéger les autres !
En cette fin d'année, je vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de Noël et une année 2022 riche en joie, en bonheur, le tout accompagné d'une très bonne santé.

Véronique Julienne

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

De la gauche vers la droite en partant du 1er rang : M. Bréhin, M. Lecoq, Mme Julienne, Mme Basly, Mme Deguérois. De la gauche vers la droite au second rang : M. Léger, M. Mancel, Mme Breuils, M. de Labarthe, M. Leprovost, dans le médaillon Mme Sionneau.

Vos ÉLUS :

Gérard LECOQ, Maire
Véronique JULIENNE, 1ère Adjointe au Maire
Michel BREHIN, 2ème Adjoint au Maire
Nicole BASLY, Conseillère Municipale déléguée à la gestion de la salle des fêtes
Isabelle DEGUEROIS, Conseillère Municipale
Benoît LEPROVOST, Conseiller Municipal
Sylvie BREUILS, Conseillère Municipale
Jean Marc LEGER, Conseiller Municipal
Paul DELABARTHE, Conseiller Municipal
Bruno MANCEL, Conseiller Municipal
Marie-Christine SIONNEAU, Conseillère Municipale

LES COMMISSIONS COMMUNALES :

Finances : Gérard LECOQ, Véronique JULIENNE, Isabelle DEGUEROIS et Sylvie BREUILS
Bâtiments communaux et travaux : Gérard LECOQ, Michel BREHIN, Benoît LEPROVOST
Urbanisme, voirie et environnement : Gérard LECOQ, Véronique JULIENNE, Nicole BASLY, Paul DELABARTHE et Bruno MANCEL
Assainissement : Gérard LECOQ, Michel BREHIN, Paul DELABARTHE et Bruno MANCEL
Communication, cérémonie, jeunesse et associations : Gérard LECOQ, Nicole BASLY et Jean Marc LEGER
Action sociale : Gérard LECOQ, Marie-Christine SIONNEAU et Nicole LECOURCY
Commission d'Appel d'Offres : Gérard LECOQ et Isabelle DEGUEROIS

LES ÉLUS PRÉSENTS DANS LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :

Gérard LECOQ : Voirie, entretien et infrastructures
Véronique JULIENNE : Aménagement du territoire, P.L.U.i et gens du voyage
Michel BREHIN : Littoral, G.E.M.A.P.I, plages, S.P.A.N.C, eau potable / Protection de l'environnement, développement durable et gestion des déchets
Nicole BASLY : Développement touristique
Isabelle DEGUEROIS : Finances et mutualisation
Sylvie BREUILS : Affaires et transports scolaires
Jean Marc LEGER : Affaires culturelles, gestion du patrimoine/ Ressources Humaines, administration générale et communication
Paul DELABARTHE : Développement économique
Marie-Christine SIONNEAU : Petite enfance, jeunesse et liens intergénérationnels

MEMBRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE (S.I.V.O.S.) :

Sylvie BREUILS - titulaire
Jean Marc LEGER - suppléant

Éclairage public

L'extension du réseau d'éclairage public, en collaboration avec le S.D.E.C ENERGIE, continue ! Après la pose de deux foyers supplémentaires et de neuf prises de guirlandes au Chemin de la Doutée / RD 217A, c'est au tour de la route de Juvigny de recevoir deux foyers et deux prises de guirlandes puis un foyer et une prise de guirlande seront installés route de Saint Vaast. Pour les fêtes de fin d'année de beaux décors lumineux à LED illumineront ces rues.

Déjections canines

Afin de lutter contre les déjections canines sur les voies et les lieux publics, la commune a installé deux poubelles avec distributeur de sacs. Vous les reconnaîtrez facilement avec leurs poteaux de signalisation marqués d'un chien. L'une est mise square André Guerchoux et l'autre à la Vendoise.

Mâts à la mairie

Nous avions pour habitude de voir la mairie parée de 3 drapeaux en façade. Pour cause de vétusté, il a fallu changer les drapeaux et le support correspondant ; cependant après trois tentatives non concluantes puisque les drapeaux s'enroulaient sur eux- mêmes, il a été décidé de poser 3 mâts, de six mètres de haut, devant la mairie. Cette opération a pu se réaliser grâce à l'agent communal avec le concours de ses collègues de la Communauté de communes Seulles Terre et Mer.

Défibrillateur

Le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, en vertu de l'article L.2213-23 du C.G.C.T, a l'obligation d'anticiper les dangers, notamment en matière d'accès aux défibrillateurs conçus pour une utilisation par le grand public. Il a la responsabilité de mettre en place les dispositifs adaptés d'installation et d'entretien des équipements mais aussi d'information du public. Un défibrillateur a donc été installé à l'extérieur de la salle des fêtes, la Vendoise.

Sécurisation RD 217A / route de Monts en Bessin

La sécurité des villageois est une priorité pour la municipalité. Dans cette optique, la sécurisation de la RD 217A / route de Monts en Bessin est à l'étude. Tout le monde le sait, la vitesse excessive est récurrente, principalement aux heures de bureau et ce, malgré les habitations à proximité. Cependant, malgré le pouvoir de police de la circulation, dévolu au Maire, sur les routes nationales, les routes départementales et les voies de communication à l'intérieur des agglomérations, ce dernier est soumis aux pouvoirs impartis au représentant de l'État dans le département sur les routes à grande circulation. C'est donc en collaboration avec l'Agence Régionale Départementale que ce projet s'élabore. Il s'agira aussi de faire ralentir la vitesse sur certaines routes adjacentes (route Neuve, Paul de Longuemare, Etregy, Val Fleury, Noyers). Le projet est complexe. Plusieurs visites sur site ont été faites et en ce moment, un comptage routier est en place afin de déterminer les vitesses, les catégories de véhicules qui circulent et à quelle fréquence. Une fois l'avis de l'A.R.D rendu, des devis seront demandés ainsi qu'une subvention au Conseil Départemental 14 au titre des amendes de police pour une aide à hauteur de 40 % dans la limite d'un montant de travaux de 150 000,00 € H.T.

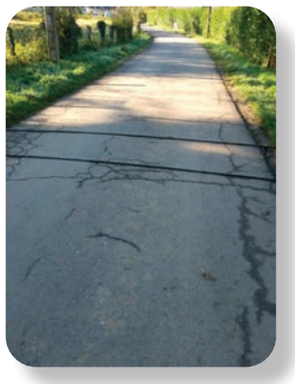

Terrain près de l'église

La commune a fait l'acquisition d'un terrain jouxtant le cimetière pour agrandir ce dernier. Cette opération étant finalisée ainsi que la création d'un site cinéraire, la municipalité a décidé de vendre le terrain restant. Pour cela, les dispositions de l'article R.421-19 du Code de l'Urbanisme impose que « doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager : les lotissements qui sont situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques, dans un site classé ou en instance de classement ». La commune a donc déposé un permis d'aménager pour une division en 3 lots sur une surface totale de 2 703 mètres pour la construction de 3 maisons d'habitation. Le projet prévoit l'accès de deux parcelles par l'impasse des Vitouards et la troisième par la RD 217A. Le bornage et l'étude de sol (argile, alinéa moyen) restent à faire.

Bientôt une boîte à livres :
Pour le plaisir de tous, pour le développement de la lecture publique et l'accès aux livres gratuits dans une dynamique de système éco durable (recyclage des livres), la municipalité a le projet de mettre en place une boite à livres. Le principe est simple : une boîte dotée d'un fonds de livres de départ sera installée dans l'espace public et permettra à chacun de venir prendre un livre et d'en déposer un autre, un véritable système de livre-échange.

La location de la Vendoise a repris depuis fin septembre sous la condition que le loueur s'engage à respecter la législation en vigueur liée aux restrictions COVID 19 (vérification du pass sanitaire, distanciation sociale, port du masque, etc…) et de procéder à un nettoyage désinfectant de la salle des fêtes.

TARIFS DE LOCATION DE LA VENDOISE

TARIFS WEEK END : 200 €

TARIF JOURNEE : 150 €

TARIF VIN D'HONNEUR : 75 €

Le contrat de location est disponible
sur le site Internet rubrique « Vivre à Vendes »

Pour toutes réservations et/ou renseignements, contactez Madame Nicole BASLY :
06.10.86.66.08 / 02.31.80.53.38 - daniel.basly@orange.fr - mairievendes@orange.fr

BRUIT ET ODEURS DE LA CAMPAGNE : UN PATRIMOINE SENSORIEL

Une nouvelle loi a été promulguée le 29 janvier 2021, visant à définir et à protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises. Devant les conflits de plus en plus nombreux pour un coq qui chante, le bruit d'un moteur de tracteur, d'une tondeuse ou de cloches qui sonnent l'Angélus ou même l'odeur d'une étable, le législateur a tranché. Désormais les bruits et odeurs seront protégés au titre du patrimoine des campagnes.

EN BREF : RAPPELS DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Les feux et brûlage de déchets sont interdits. Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30, le samedi de 10h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00 et le dimanche de 10h00 à 12h30. Les nuisances musicales ou verbales sont interdites. Entretien des cours d'eau : chaque propriétaire est tenu d'entretenir les cours d'eau présents sur sa propriété.

MAIRIE

Ouverture de la mairie :
Le lundi de 10h00 à 12h30
Le mercredi de 14h00 à 16h30
Et sur rendez-vous en dehors de ces horaires
Tel. 02.31.80.46.67

CARTES DÉCHÈTERIE

Télécharger le formulaire de demande sur
http://mairievendes.fr/vivre-a-vendes/
Fournir également au SEROC un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés :

Pierre MOUNIER 03/03/2021 à 74 ans
Yvonne DUBOIS le 18/09/21 à 97 ans
Jean GOBERT le 29/07/21 à 81 ans

Naissances :
Malvin SAVARY 25/02/2021
Mariage :
David JULIENNE, et
Marie-Laure DUPONT le 28/08/2021

RÉHABILITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

Fin d'année 2020, la mairie de Vendes est confrontée à une vieille station d'épuration qui ne respecte plus la règlementation environnementale.
Les différentes solutions qui lui sont proposées sont très onéreuses et mobilisent un terrain.
Monsieur Le Maire décide de faire intervenir la Société STEPIZEN permettant de remettre aux normes les stations d'épuration avec un coût convenable.
Le système se décompose en plusieurs étapes de traitement, dans lesquelles l'affluent à traiter va être épuré par des bactéries aérobies, qui vont se nourrir de la pollution carbonée présente dans les eaux usées, puis rejeté en milieu naturel sans risque de pollution.
Le 10 mai l'entreprise SUZANNE et la société STEPIZEN ont procédé à l'excavation et la pose de quatre cuves successives à la sortie de la station initiale.
Lors des travaux, des sources naturelles sont apparues, d'où l'obligation d'aménager un puits avec pompe de relevage dans chaque station.
Après la réalisation des différents branchements et réglages par les techniciens de la société STEPIZEN, les deux stations furent opérationnelles le 18 mai.
Depuis fin septembre les analyses se révèlent satisfaisantes.

Monsieur le Maire remercie M. Julienne Marc, M Yvert Daniel, les entreprises Suzanne, Stepizen et Hosine Arif pour leur concours efficace..

Dossier Adressage : Déploiement de la fibre optique

Le 7 décembre 2020, CIRCET et COVAGE, les deux prestataires chargés alors de l'installation de la fibre nous réunissaient dans la salle polyvalente de Trungy.
On nous affirmait que tous les logements de nos communes seraient éligibles à la fibre optique au plus tard le 31 décembre 2021. En fait, aux dernières nouvelles (datant du 10 novembre), les travaux confiés à l'entreprise Circet ont fait l'objet d'une remise en consultation, principalement pour des raisons économiques. De ce fait, la perspective actuelle est que **les travaux seront exécutés au cours de l'année 2022 et prendront un certain retard** vient-on de nous annoncer**,** (le coût de l'installation de la fibre dans le département, étant de 300 millions d'euros pris en charge pour 1/3 par le département et pour 2/3 par des fonds privés, gestionnaires de la commercialisation).

INFRASTRUCTURE : nos communes dépendront d'un raccordement au Central Optique (NRO) de Tilly-sur-Seulles qui lui-même alimentera des « armoires » (PM). Chacune de ces PM pourra alimenter à son tour entre 300 et 800 logements selon la densité.
À partir de ces « armoires » le réseau de fibres atteindra des points de branchements installés à proximité de nos habitations (1 point de branchement pour 4 à 6 logements). Ces boîtiers seront installés sur le domaine public, en limite des propriétés privées. (Exceptions : lorsqu'il s'agit d'un immeuble, le boitier pourra être installé dans les parties communes, de même il pourra être en façade lorsque le bâti est limitrophe avec le domaine public.)
Toutes les habitations sans exception pourront prétendre à l'usage de la fibre.

EN PRATIQUE : Lorsque nous serons avisés de la fin des travaux, la commercialisation du réseau pourra se faire dans les 3 mois qui suivront, auprès des opérateurs classiques ou plus modestes. En choisissant un opérateur, c'est ce dernier qui procédera au raccordement final, à partir du boîtier installé sur le domaine public. (En aérien sur poteaux existants ou dans fourreaux France Télécom existants. Si aucune de ces deux solutions ne peut être envisagée, les travaux seront à la charge du propriétaire.)
Certains logements classés comme unités en zone isolée, pourront également prétendre à la fibre, mais le temps suivant la demande sera allongé à 6 mois maximum. L'ouverture à la commercialisation des lignes sera l'objet d'une réunion spécifique prochaine.

CONDITIONS : pour pouvoir prétendre à la Fibre auprès des opérateurs, il est impératif que tous les logements disposent d'une adresse complète, numérotation et noms de rues. **Nous avons constitué pour ce faire une commission dédiée à l'adressage; composée par Mme Julienne (1ère adjointe), Mme Deguérois, M. Bréhin (second adjoint) et M. Léger.** En juillet dernier M. Bréhin et M. Léger ont reçu une formation dédiée d'une demi-journée afin de mettre en place la base de données Atlas Calvados alimentant la Base Adresse Nationale et concrétisant ainsi les travaux de la commission.
Seconde condition : l'essentiel du réseau suit l'actuel réseau aérien Orange ou Enedis. Cela suppose un élagage réalisé par les propriétaires. Vous pouvez retirer en mairie des flyers s'y référant.

Crédit photo : Thais Rocha Gualberto

DOSSIER : L'ADRESSAGE

Mené durant cette année 2021 et accompagné par le Département du Calvados, le chantier Adressage voit le jour; bientôt, chaque vendoise et chaque vendois disposera d'une adresse complète.

La municipalité de Vendes a engagé depuis début mars 2021 un projet d'adressage de la commune. L'adresse est la base de la navigation de nombreux organismes en permettant la localisation des habitations, des entreprises ou encore des services publics. Le projet répond donc à des enjeux forts :

- Améliorer l'efficacité des interventions des secours.
- Faciliter la délivrance du courrier et les livraisons de colis.
- Permettre l'accès à certains services comme la Fibre par exemple.
- Se repérer au quotidien.

La qualité de l'adresse est un enjeu de développement économique du territoire, d'égalité entre les citoyens dans l'accès aux services publics de secours et aux services de soin à la personne notamment. Pour répondre à tous ces enjeux, la commune a décidé de normaliser son adressage. Cela nécessite de dénommer les voies et numéroter les habitations.

L'ADRESSAGE C'EST QUOI ?

La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif de disposer d'adresses normées sur la commune.
il s'agit de procéder à la dénomination de l'ensemble des voies communales, publiques voire privées et à la **numérotation de tous les bâtis (habitations, entreprises, sites publics, etc.) quel que soit leur état d'occupation.**

POURQUOI RÉALISER UN PLAN D'ADRESSAGE ?

- Disposer d'un identifiant unique pour commercialiser la fibre, l'adressage des communes constitue aujourd'hui un élément essentiel du déploiement du réseau fibré car il permettra d'identifier précisément les logements à raccorder. A chaque logement est attribué un identifiant unique, basé sur le fichier du Service National de l'Adresse.
- Maintenir et améliorer les services de proximité :

les services de livraison sont facilités et l'adressage permet d'assurer la bonne distribution du courrier et la bonne livraison des colis aux administrés et aux entreprises.
Les secours sont plus sûrs, l'adressage permet un accès aux soins plus aisé et facilite l'intervention rapide des secours (pompiers et ambulances)

- Permettre le développement des services à la personne (accompagnement des personnes âgées, assistance dans les actes du quotidien, etc.)

CONCRÈTEMENT : De nouveaux noms de rues et de routes ont été proposés par la commission adressage au Conseil Municipal et ont été approuvés. Ces noms sont le fruit de recherches au sein des archives, notamment en s'appuyant sur la *Monographie de la commune de Vendes* écrite en 1908 par Pierre Joseph Xavier de Longuemare, (1884 – 1915), inspecteur des finances; fils de Paul de Longuemare, maire de Vendes.

Numérotation des bâtiments : Monsieur le Maire a opté pour une numérotation métrique des habitations et bâtiments. De la sorte, les habitations ou bâtiments situés sur les rues et routes (depuis le centre du village vers l'extérieur) seront numérotés en fonction de la distance qui les séparent du début des voies. Comme dans une numérotation classique, les bâtiments seront numérotés à droite de la voie par des chiffres pairs, et à gauche par des chiffres impairs. Cette numérotation métrique est une aide notable pour les secours, car elle permet une appréciation précise des distances.

QUELS IMPACTS POUR VOUS ?

Le travail de la commission adressage a permis de mettre à jour la base Adresse Nationale. Les noms de rues et numéros d'habitation seront définitifs en 2022 sous deux conditions :
La première réside dans la pose des panneaux de rues et des numéros d'habitation.
La seconde consistera à attendre que les différents organismes (opérateurs de réseaux, de G.P.S, entreprises, collectivités etc…) mettent à jour leur propre système sur la Base Nationale. Pas d'inquiétude, la municipalité reviendra vers vous, par communication écrite, pour vous donner « le top départ » de votre changement officiel d'adresse.

LISTE DES VOIES :

Route de Juvigny
– Square André Guerchoux (existant)
Route de Tessel
Rue Charles Porée
– Impasse des Migrateurs (existante)
– Place de l'Eglise St Martin
– Impasse Gervais Chrétien

Route de Saint Vaast
– Chemin le Frénay

Rue Neuville-Aux-Bois
– Chemin du Lavoir (existant)
– Impasse des Vitouards
– Rue Chuquet (existante)
– Impasse Adrien Debon (existante)
– Rue la Doutée
– Chemin de la Boucherie (existant)
– Rue Paul de Longuemare (existante)
– Impasse des Fontaines
– Chemin du Mont au Corps

Route de Monts-en-Bessin
– Rue des Fours à Chaux
– Chemin des Longues Raies

Route Neuve (existante)

Route des Bois Feuilleux
– Impasse Les Onglées
– Impasse du Landet

Route de Noyers

Route des Graves
– Impasse Alfred Debaudre

Route du Guiberon
– Chemin des Chasseurs

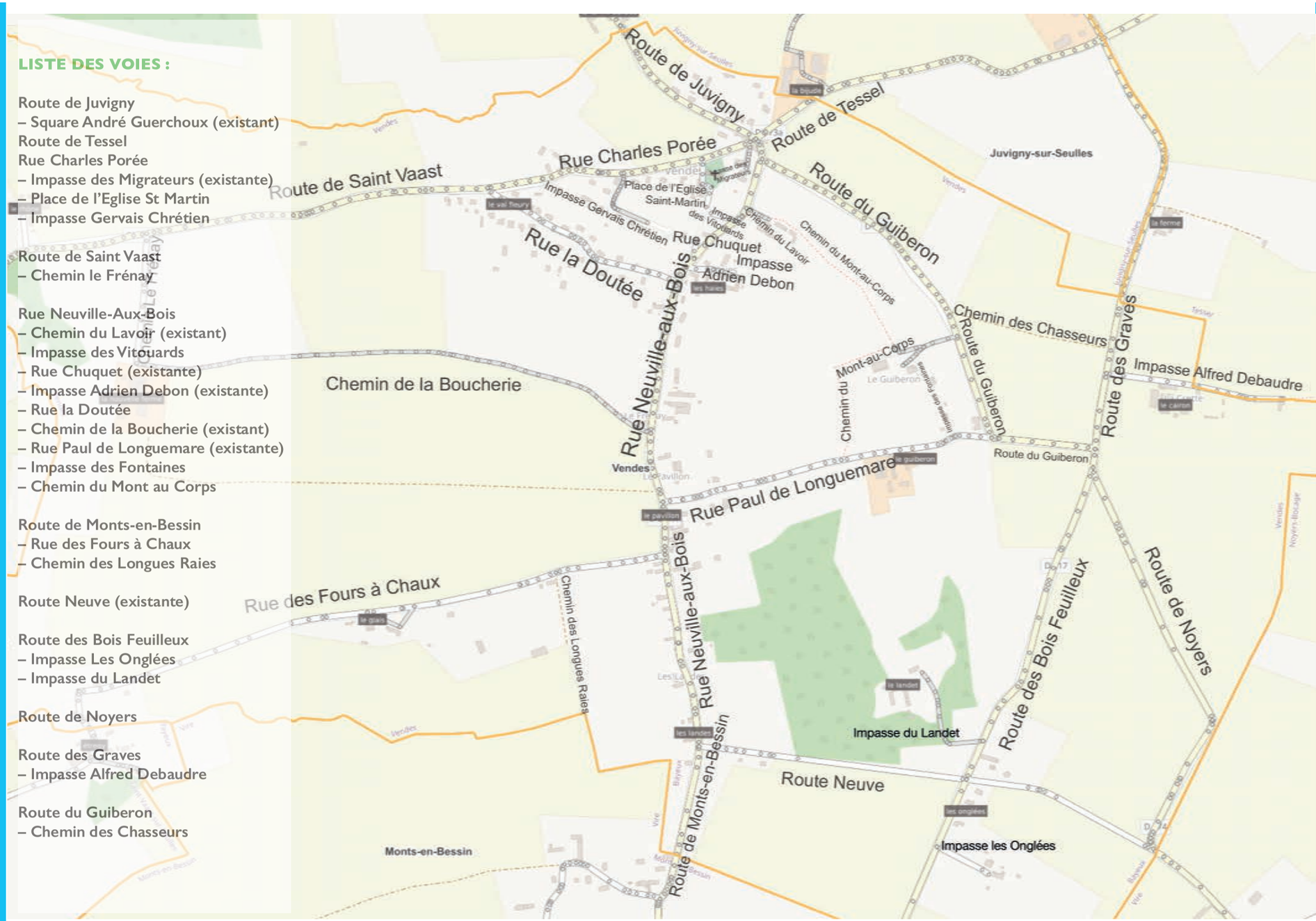

Dossier Adressage : Noms de rues

De nouveaux noms de voies vont bientôt apparaître dans Vendes, l'Impasse Gervais Chrétien est l'une d'entre-elles, la rue Charles Porée également. Mais qui sont ces personnages ?

Impasse Gervais Chrétien

Gervais Chrétien appelé également Maître-Gervais, médecin du roi Charles V. Selon la légende, le jeune Gervais Chrétien est né à Vendes au tout début du XIV e siècle dans une famille de paysans sans fortune. Envoyé à Paris par le Seigneur de Vendes, il est chargé d'offrir un lévrier au Dauphin Jean, duc de Normandie, futur Roi de France, Jean le Bon. Arrivé à Paris, Jean l'encourage à demeurer à Paris pour poursuivre ses études au Collège de Navarre qu'il fréquentera jusqu'à l'obtention de son doctorat en médecine.
Or la réalité semble un peu différente de la légende comme l'indique P. de Longuemare dans son ouvrage daté de 1916 et intitulé « Le Collège de Maître Gervais Chrétien ». En fait, il s'avère que Gervais Chrétien n'avait pas l'origine modeste que lui prêtent ses premiers biographes. Il est possible même, que le père de Gervais ait été possesseur d'un fief à Vendes et qu'il ait envoyé son fils à Paris pour y poursuivre de longues études durant douze bonnes années. Reçu Maître en médecine, il devint médecin et physicien du futur Roi Jean et du dauphin Charles, futur Charles V, il fut aussi diacre et chanoine admis également au chapitre de Notre Dame de Paris en 1370. Grâce aux donations multiples et à la bienveillance du Roi, Gervais créa en 1371 le très prospère collège dit de Maître Gervais qui accueillait gratuitement de jeunes élèves sans fortune issus prioritairement du diocèse de Bayeux, (On a trace de six jeunes vendois qui y firent leurs études).

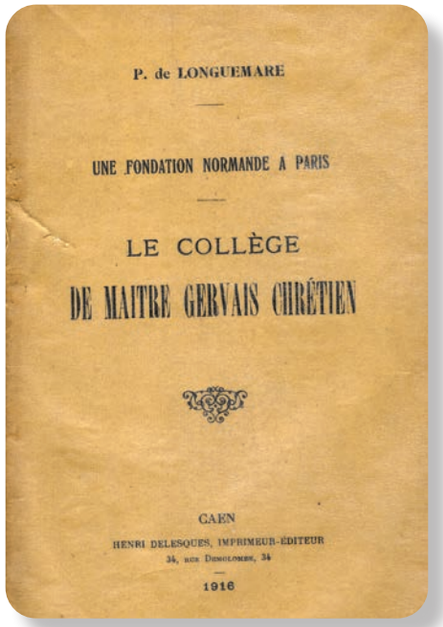
P. de LONGUEMARE

UNE FONDATION NORMANDE A PARIS

LE COLLÈGE
DE MAITRE GERVAIS CHRÉTIEN

CAEN
HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
1916

Le Collège de Maître Gervais Chrétien par P. de Longuemare 1916

Rue Charles Porée

Charles Porée, précepteur du jeune Voltaire ou Carolus Porée né à Vendes

Charles Porée (1675-1741), jésuite, éducateur, orateur, poète et homme de lettres, dont Voltaire fut l'élève. Voltaire déclarait à propos de Charles Porée : « Rien n'effacera dans mon cœur la mémoire du père Porée, qui est également cher à tous ceux qui ont étudié sous lui. Jamais homme ne rendit l'étude et la vertu plus aimables. Les heures de ses leçons étaient pour nous des heures délicieuses ; et j'aurais voulu qu'il eût été établi dans Paris, comme dans Athènes, qu'on pût assister à de telles leçons ; je serais revenu souvent les entendre. »
Charles Porée est donc né à Vendes le 4 septembre 1675, il fait ses études à Caen, au collège du Mont (ancien collège appartenant à l'abbaye du Mont-Saint-Michel) ; il entre en noviciat le 8 septembre 1692 chez les jésuites puis devient professeur de rhétorique au collège Louis le Grand à Paris de 1708 à 1741.

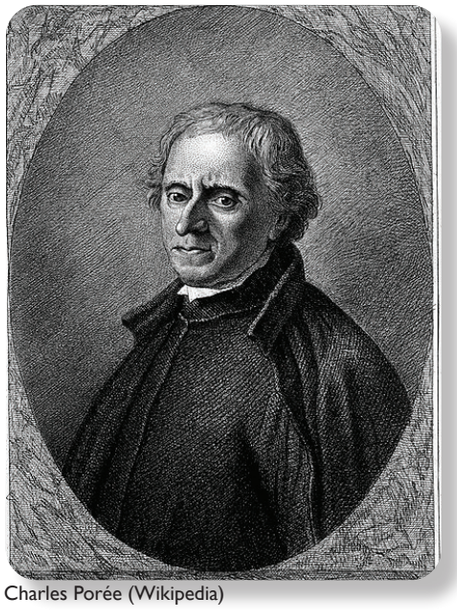
Charles Porée (Wikipedia)

Et aussi... Rue Neuville-aux-Bois

En hommage à la commune de Neuville-aux-Bois,

commune française située dans le département du Loiret, en région Centre-Val de Loire. Elle fut jumelée à Vendes; ses habitants venant en aide aux vendois après la dévastation due à la seconde guerre mondiale

Collection Maud Jallais Tardif - 1964, fête des cloches
l'Harmonie municipale de Neuville-aux-Bois dans l'église de Vendes

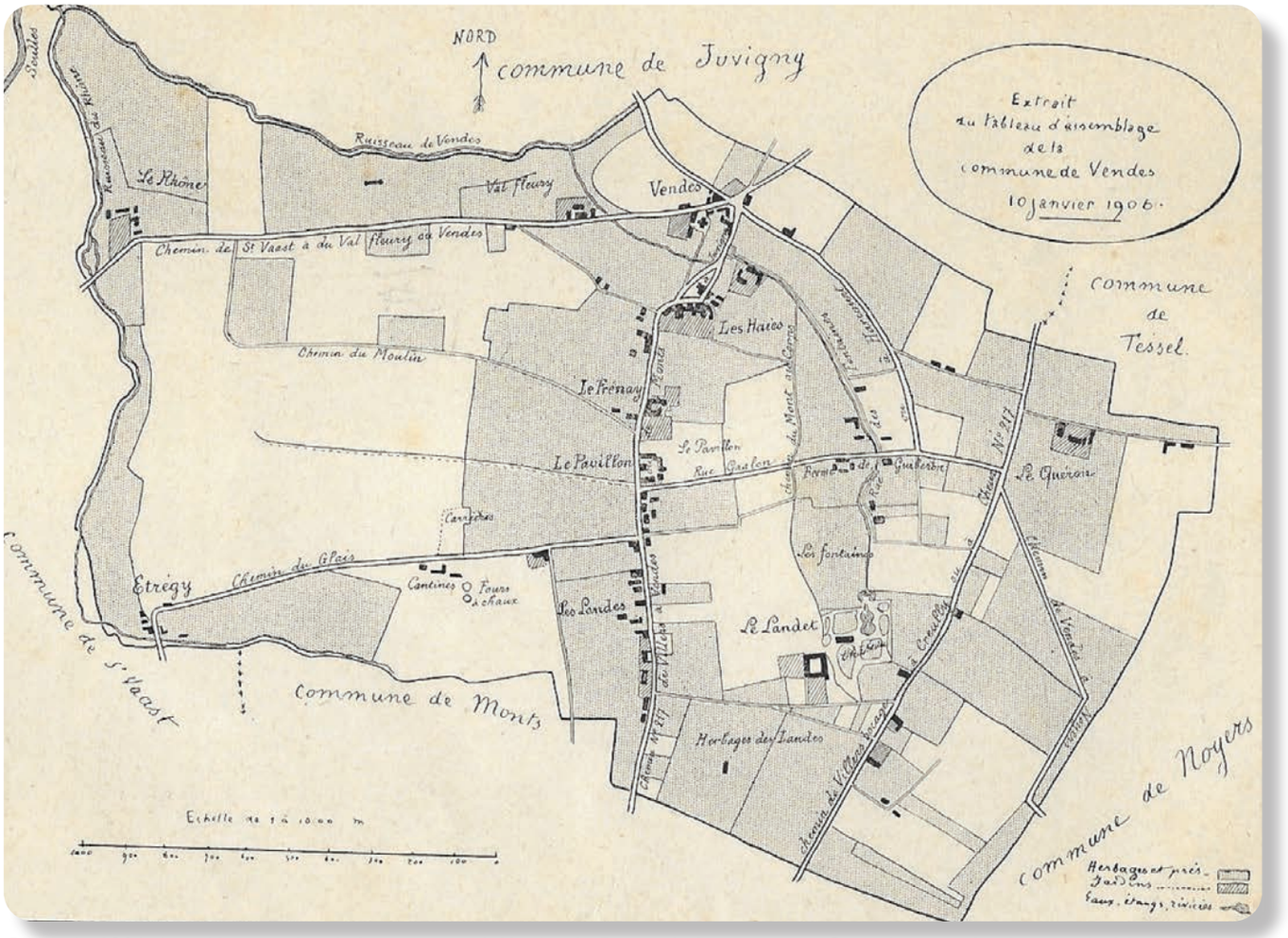

Carte de 1906 dans *Monographie de la commune de Vendes* de Pierre de Longuemare. On y distingue le **chemin du Mont au Corps,** l'emplacement des fours à chaux sur la route d'Etregy donnant à la rue éponyme future "**rue des Fours à Chaux**", le **Chemin de la Boucherie** ayant remplacé l'ancienne dénomination de Chemin du Moulin ou encore la rue Gaalon dénommée depuis quelques temps **rue Paul de Longuemare**.

Rue des Bois Feuilleux

Nom donné autrefois aux herbages situés à proximité du château de Vendes, appellation utilisée dans la *Monographie de la Commune de Vendes*

Rue des Fours à Chaux

Vendes renferme des bancs de calcaire qui donnèrent lieu longtemps à une exploitation de fours à chaux.

Impasse des Vitouards

Nom donné autrefois à l'ensemble des petits ruisseaux qui ne coulent que durant les saisons des pluies, terme utilisé dans la *Monographie de la Commune de Vendes*.

Impasse Alfred Debaudre

Ancien maire de Vendes (2 mandats en 1977 et 1983).

Route des Graves

Graves ou petites Graves, appellation utilisée dans la *Monographie de la Commune de Vendes*

Chemin des Longues Raies

Sillons, labours

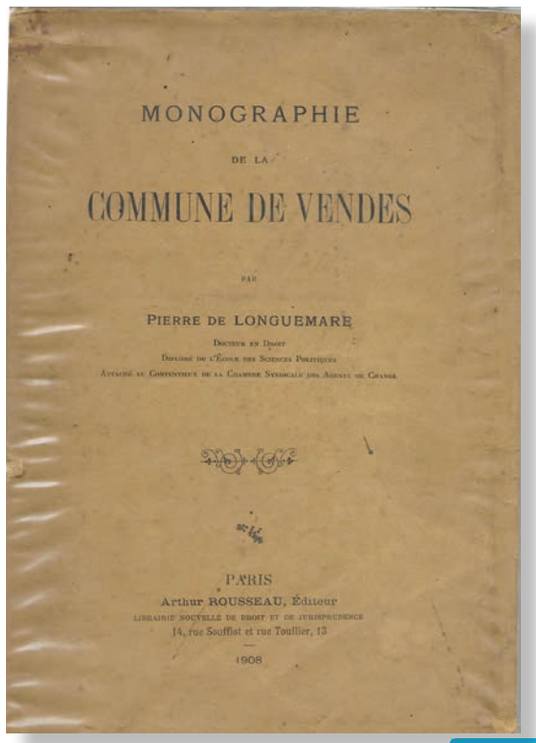
MONOGRAPHIE

DE LA

COMMUNE DE VENDES

PAR

PIERRE DE LONGUEMARE

Docteur en Droit

Diplômé de l'École des Sciences Politiques

Attaché au Contentieux de la Chambre Syndicale des Agents de Change

PARIS

Arthur ROUSSEAU, Éditeur

Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence

14, rue Soufflot et rue Toullier, 13

1908

BUDGET PRINCIPAL

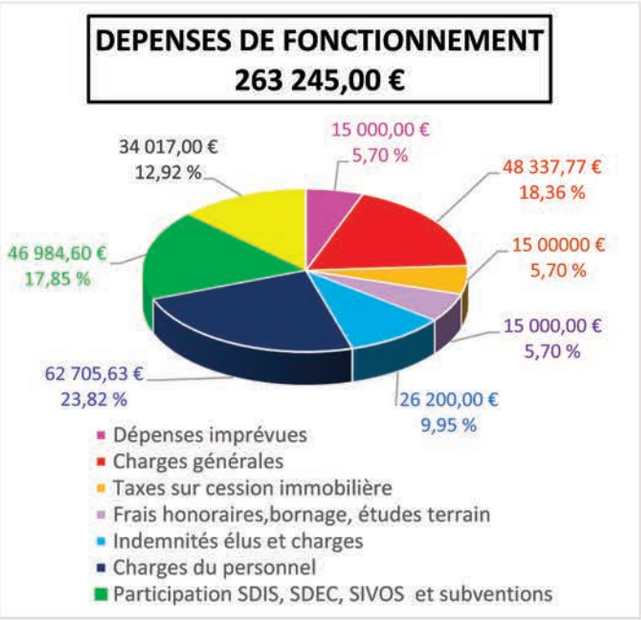

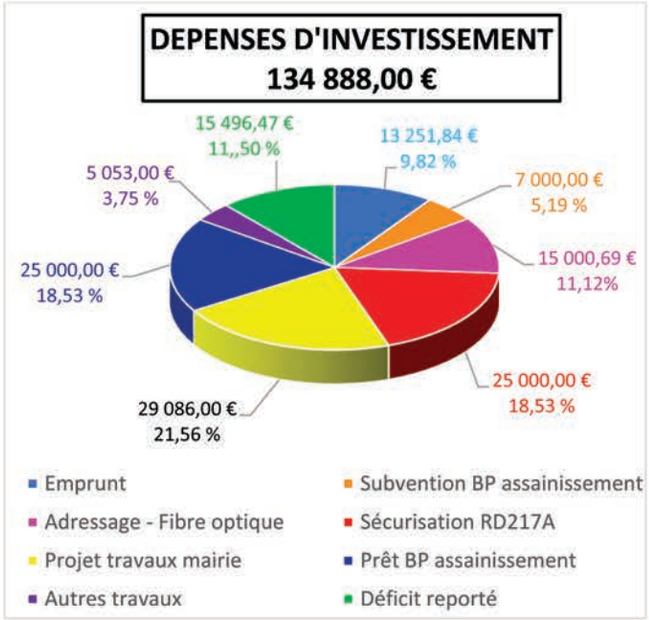

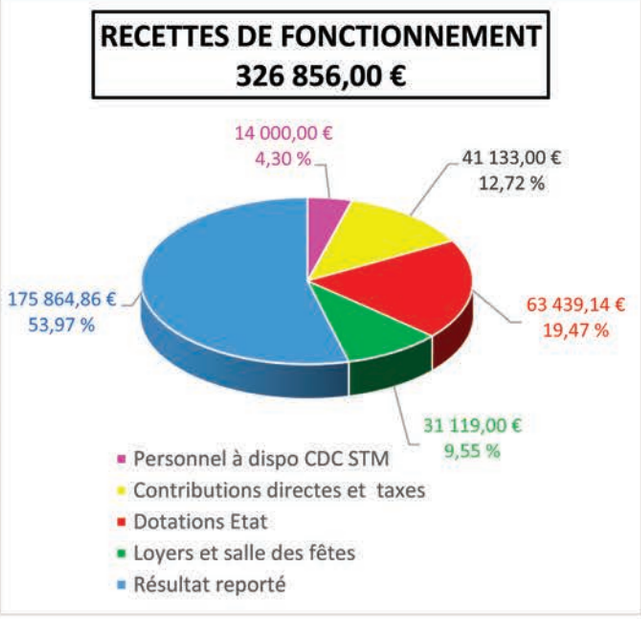

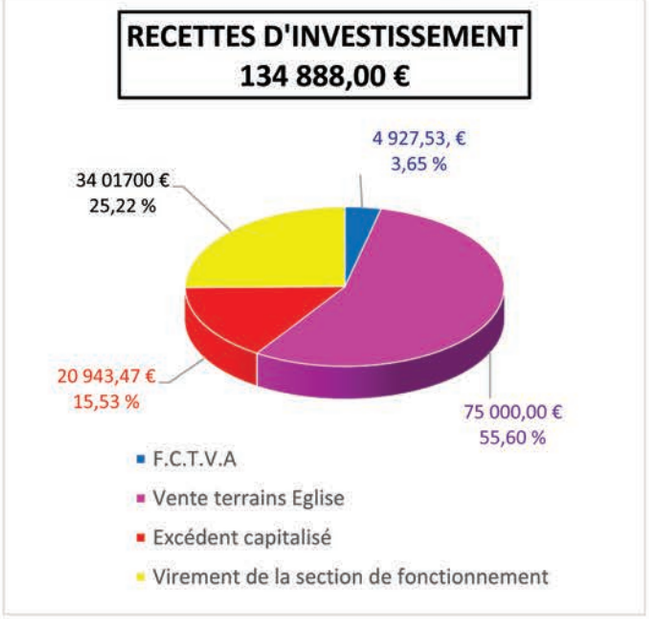

Le budget est l'acte par lequel sont **prévus et autorisés les dépenses et les recettes de la collectivité** pour une année. Un budget doit répondre à 5 principes :

- ✓ **L'annualité :** du 1er janvier au 31 décembre ;
- ✓ **L'unité** : un seul document, à l'exception des budgets annexes ;
- ✓ **L'universalité** : présentation des dépenses et des recettes de façon distincte ;
- ✓ **L'équilibre** : entre chaque section avec une évaluation sincère ;
- ✓ **La spécialité** : chaque dépense doit être associée à un service uniquement pour un seul objet.

La municipalité a répondu à la qualité comptable de la D.G.F.I.P qui prévaut le principe de sincérité des dépenses à celui de l'équilibre. Certains comptes budgétaires ont aussi été abondés (les dépenses imprévues, les charges du personnel). Le **budget primitif 2021 est voté en sur équilibre**, ce qui constitue principalement l'historique « *réserve* » à **90 000,00 €** contre 133 611,00 € en 2020 (à savoir que la commune a prévu 30 000,00 € de frais et taxes pour une cession immobilière qui rapportera une plus-value financière, au minima, de 75 000,00 € à la commune).

Les taux communaux ont augmenté de 1,03 %. Le produit fiscal attendu est donc de 45 792 € contre 44 255 € en 2020

TAUX D'IMPOSITION 2021	TAUX	BASES D'IMPOSITION	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe Foncière sur le Bâti dont départemental de 22.10 %	27.72 %	142 100 €	39 390 €
Taxe Foncière sur le Non Bâti	19.34 %	33 100 €	6 402 €
		TOTAL	**45 792 €**

SUBVENTIONS VOTÉES

SUBVENTIONS VOTEES	
ACPG CATM SECTION	100,00
A.D.M.R	300,00
CLUB AGE D'OR DES 3 VILLAGES	200,00
LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00
AUTRES	300,00
TOTAL DES SUBENTIONS	1 000,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 70 350,00 €

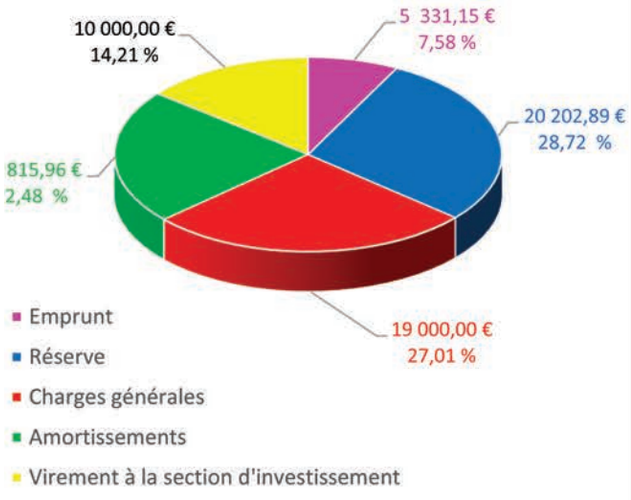

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 59 420,00 €

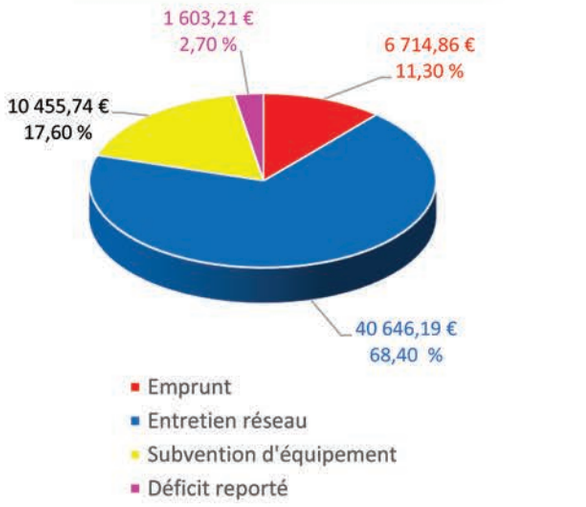

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 70 350,00 €

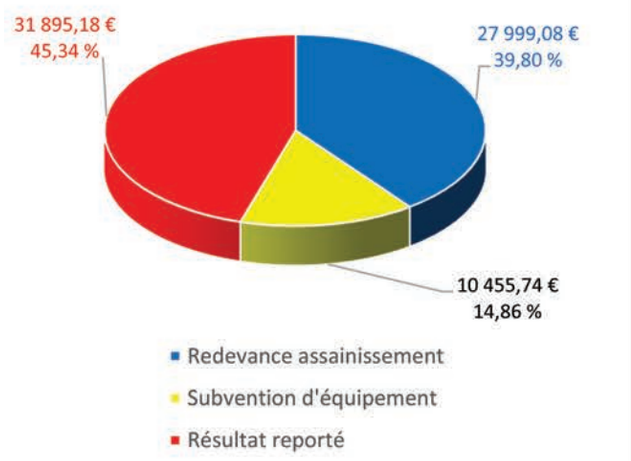

RECETTES D'INVESTISSEMENT 59 420,00 €

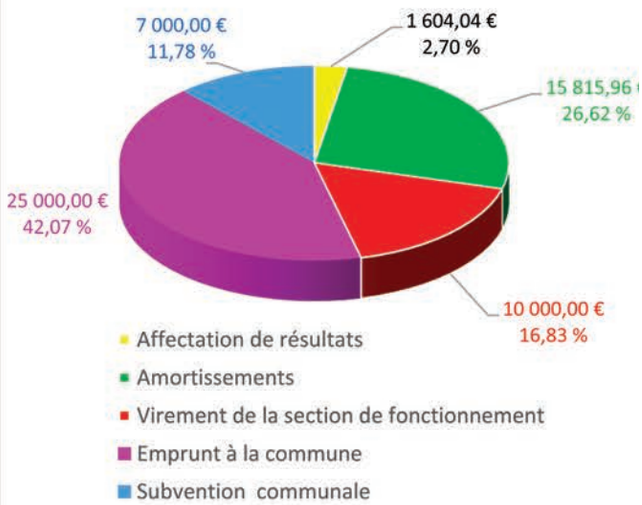

Parole de vendois : Jacques raconte

Propos recueillis par JM LEGER.

Le 7 juin 1944, vers 18h00, est assurément un jour mémorable pour Jacques, pas encore tout à fait âgé de 11 ans. Les faits se déroulent non loin de Vendes, à Monts-en-Bessin dans la ferme « le Haut Fecq » jouxtant le château du Baron d'Huart, ferme dont les parents de Jacques avaient le gardiennage. À deux-cents mètres de la ferme, un avion allié allait s'écraser. Alerté par sa mère, le petit Jacques suit des yeux le passager de l'avion suspendu à son parachute qui se perd bientôt dans les taillis limitrophes. Le soir venant, le père de Jacques revient de Noyers-Bocage, passant par la ferme de Clément Lemenuel, locataire du Baron d'Huart, son fils Jean venait de porter secours au malheureux pilote. Une porte servira de brancard, on transporte alors le pilote blessé. Claude Mauminot, un jeune homme de seize ans, se joint au groupe et attèle la vachère pour le mener chez le docteur Darry à Villers-Bocage. Mais il lui faut du repos et il n'est pas aisé de cacher un pilote allié, alors que les allemands sont partout. On décide alors de le confier au Baron d'Huart , au su et au vu des allemands qui garderont sa chambre durant trois jours, car son état s'aggrave. Puis il est mené à l'hôpital d'Aunay-sur-Odon en Traction Citroën à gazogène. Peter D.L. Roper, c'est le nom du pilote, sera ensuite transféré dans un hôpital de l'Orne, probablement Bagnoles-de-l'Orne, se souvient Jacques. Peter parviendra à s'évader et à rejoindre l'Angleterre pour reprendre le combat en Belgique.

Cet épisode demeurera ancré dans la mémoire de Jacques, et sans le savoir, sera le point de départ d'une entreprise unique et exceptionnelle.

Jacques deviendra beaucoup plus tard responsable de l'atelier Massey-Ferguson de Tilly-sur-Seulles (à l'emplacement actuel du Carrefour Contact). C'est un véritable concours de circonstances qui va lui rappeler l'épisode du 7 juin 1944. En effet, Georges Geneviève, un ami recherche une « pirouette » (faneuse). Jacques a connaissance qu'un tel engin est disponible à Aunay-sur-Odon. Ils partent voir l'engin tous les deux. C'est en rentrant d'Aunay que les deux amis décident de rendre visite à M. Lemenuel. L'idée de retrouver l'avion abîmé naît à cet instant. On sait précisément où l'avion est tombé, et il ne faudra qu'une heure pour extraire le moteur du Typhoon avec l'aide de la tractopelle de l'ami Jean-Pierre Boulon. Nous sommes en 1984, le moteur de l'avion, bientôt mythique, sera offert au musée de Tilly-sur-Seulles. Le retentissement est grand, les articles de journaux se succèdent et l'aventure est tant relatée que bientôt, on fera appel à Jacques pour des extractions futures.

En 1985, Jacques reçoit un appel encore plus décisif. Madame Gibert est retraitée de l'Éducation Nationale à Saint-Pierre-sur-Dives et ancienne résistante. Elle a très à cœur de rendre justice aux combattants de la Bataille de Normandie. Elle relate un évènement analogue, un Typhoon s'est écrasé tout près, à Sainte-Marguerite-de-Viette. C'est un avion anglais dont le pauvre pilote a été enseveli avec les débris de l'avion. Le droit anglais est clair, tels les marins, les pilotes « bénéficient d'une sépulture dite naturelle » et toucher au défunt n'est pas permis. Mais c'est sans compter sur la pugnacité de cette institutrice qui exige une sépulture digne pour ce pilote. On parlemente avec les autorités britanniques, et le pilote est enfin désincarcéré au prix de lourds travaux, une grande cérémonie a lieu au cimetière militaire de Saint-Charles-de-Percy, en présence des survivants du 198ème Squadron dont son chef de l'époque, le général français Paul Ezanno, sera dans les années futures, un personnage décisif. Le moteur du Typhoon est confié à Monsieur Jean-Pierre Bénamou fondateur et conservateur du Musée Mémorial de Bayeux (1980 – 2004). La cérémonie de Saint-Charles-de-Percy a encore plus de retentissement, le Sergent-Chef Reginald Thursby a désormais la sépulture qu'il mérite. Elle est suivie par une réunion avec six pilotes de Typhoon ; le Général français Ezanno, Denis Sweeting, Peter Roper, et 3 autres pilotes canadiens émettent l'idée, en présence de Jacques, de réaliser un monument en hommage à tous les pilotes de Typhoon qui ont œuvré pour la victoire de la Bataille de Normandie.

En ce début de l'année 1986, Jacques fait des recherches, et deux nouvelles extractions ont lieu, l'une à Vienne-en-Bessin et la seconde à Biéville-Quétiéville près de Mézidon. Sur la base de témoignages, les emplacements sont circonscrits avec précisions. A Vienne-en-Bessin, il s'agit encore d'un Typhoon, celui du « Flight Officer » Frank Thomas, tombé le 8 juillet 1944. A Biéville-Quétiéville, l'avion abattu par la DCA le 7 juin 1944, lors de l'attaque de la gare de Mézidon, est également retrouvé. Le pilote John Rowland y laissera hélas la vie. Le moteur de cet avion sera remis l'année suivante à la ville de Caen à l'occasion d'une remise officielle à l'Hôtel de ville. Cette dernière donation fit l'objet d'une reconstitution de Typhoon que l'on peut toujours voir au Mémorial de Caen. Il s'agit de la réplique du Typhoon du « Flight Lieutenant » Holland qui survécut miraculeusement au crash de son avion aux environs de Croissanville.

A la suite de ces deux extractions, est créée par Jacques et ses fils, l'Association pour le Souvenir des Ailes de la Victoire de Normandie (A.S.A.V.N.), dans le but de financer la venue des pilotes survivants sur les lieux de combats.

En 1987, Jacques organise avec éclat une Assemblée Générale constituée d'une centaine de personnes dont 80 anciens pilotes et personnels au sol en charge à l'époque des Typhoon. Eut lieu également la même année à Vendes, la remise officielle du moteur extrait à Biéville-Quétiéville, auprès de l'ambassade du Canada. Les commémorations se succèdent, de nouvelles extractions de carlingues d'avion ont lieu, en 1989 à Cheux (le moteur sera donné au musée d'Arromanches), on y retrouve l'avion

du britannique Anderson ; aux Autels-Saint-Bazile, on met à jour également quelques débris et la dépouille du lieutenant canadien Arthur Miron qui fut alors inhumé au cimetière de Saint-Charles-de-Percy.

Toutes ces découvertes et commémorations largement reprises dans la presse, permettent vite à l'association de Jacques d'envisager sérieusement la construction d'un monument en l'honneur des pilotes de Typhoon. Des projets sont dessinés, imaginés d'abord en tôle puis en marbre, l'ancien ministre du Général de Gaulle Raymond Triboulet tranche, il esquisse des triangles à l'aspect d'ailes d'avion. Mais où implanter un tel monument ? On pense à Falaise, puis Villers-Bocage puis enfin Noyers-Bocage où la communauté locale donna un accord inconditionnel. On confie la construction à l'entreprise Charles Le Baron, artisan-marbrier, qui sous-traite avec l'entreprise bretonne Rebillon, ce sera du marbre noir du Zimbabwe. En 1990, le 9 juin, Jacques inaugure le Typhoon Memorial de Noyers-Bocage en présence de l'ancien ministre Raymond Triboulet, croyant peut-être mettre un terme à cette aventure. Mais rien n'est trop beau, ou plutôt si ! Le monument est magnifique, ce serait dommage de le recouvrir des inscriptions des 150 pilotes de Typhoon tombés lors de la bataille de Normandie. Qu'à cela ne tienne, on réalisera par la suite une grande plaque commémorative comportant 151 noms de pilotes tombés au champ d'honneur, elle sera inaugurée le 8 juin 1994. Suivra une troisième inauguration le 15 septembre 1999, celle du Monument plus universel de tous les pilotes de Typhoon et personnels au sol qui ont perdu la vie durant la seconde guerre mondiale.

C'est un Jacques passionné que j'ai en face de moi, humble ! Tous ces souvenirs qui s'accumulent découlent d'enchaînements parfois rocambolesques, il voudrait m'en dire davantage, je reviendrai ; « je n'ai rien fait pour », me dit-il ; les pilotes et familles de pilotes ont tenu à ce que le nom de Jacques Bréhin soit gravé sur le monument, on l'a maintes fois décoré de médailles prestigieuses, Jacques n'en fait pas état.

Par la suite, il y aura bien d'autres commémorations, bien d'autres extractions d'avions, Jacques et son association auront permis la reconnaissance de l'action héroïque des pilotes de Typhoon lors de la bataille de Normandie, ils auront permis également à quelques vaillants pilotes de recevoir des sépultures décentes. Quand vous passerez par Noyers-Bocage, arrêtez-vous ! Pensez au petit garçon de dix ans, nommé Jacques, qui regarde le ciel enflammé par la DCA, qui suit du regard Peter Roper agrippé à son parachute d'infortune, pensez à tous ces as volants à bord des Typhoon qui contribuèrent à remporter la bataille de Normandie. Tous les pilotes survivants ne sont déjà plus, le beau monument de Noyers-Bocage est là pour nous aider à ne pas les oublier. Merci Jacques, merci aux vétérans.

Jacques Bréhin

Peter Roper à 91 ans en 2013

Mémorial des pilotes de Typhons à Noyers-Bocage

Seulles Terre et Mer

Horaires d'ouverture de l'accueil de S.T.M.
Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

10 Place Edmond Paillaud - 14 480 Creully-sur-Seulles (Creully)
02 31 77 72 77
E-mail : contact@cdc-stm.fr - http://www.seulles-terre-mer.fr

Les écoles

École des DEUX FONTAINES (carte scolaire)
FONTENAY-LE-PESNEL
Rue de l'École (maternelle et élémentaire)
14 250 Fontenay-le-Pesnel
Direction : Philippe Leconte
02 31 80 94 12

École JACQUES PRÉVERT(sur dérogation)
TILLY-SUR-SEULLES
95 rue du Bois d'Orceau
14 250 Tilly-sur-Seulles
Direction : Yohann Vandaële
02 31 80 86 83

École privée du Sacré-Coeur Tilly-sur-Seulles du CP au CM2
Tel. 02 31 80 80 77
3 Rue de la Libération, 14250 Tilly-sur-Seulles

Le collège

Collège du Bois d'Orceau Tilly-sur-Seulles de la 6ème à la 3ème.
Tel . 02 31 80 80 54
93 r Bois D'Orceau, 14250 TILLY SUR SEULLES

Local jeunes

Le local jeunes de Creully (Creully-sur-Seulles) se situe à côté du Centre Médico-social. Il accueille les jeunes de 11 à 17 ans (ou 10 ans et en 6ème.)

Centres de loisirs

Deux centres de loisirs sont ouverts toute l'année, l'un situé à Creully-sur-Seulles, le second à Tilly-sur-Seulles. Ouverts tous les mercredis et vacances scolaires.

Tilly-sur-Seulles : 02.31.08.31.53 / 06.37.35.02.63
Creully-sur-Seulles : 02.31.08.30.14 / 06.84.64.30.34

Affaires scolaires et transport scolaire

La municipalité de Vendes a interpellé la région Normandie sur la dangerosité de l'arrêt de bus (ligne 172) « Le Rhône » situé RD 6, sur la commune de Saint-Vaast-sur-Seulles. Cet arrêt est fréquenté par les enfants de la commune pour se rendre à leurs établissements scolaires situés à Bayeux. Une étude menée par la région a conclu à l'impossibilité de sécuriser cet arrêt et donc à sa suppression. A la demande de la municipalité, un nouvel arrêt, sur la commune de Vendes cette fois, a été défini. La ligne 172 dessert maintenant l'arrêt « Le Bourg », situé devant l'église (arrêt déjà utilisé par les écoliers et les collégiens se rendant à Fontenay-Le-Pesnel ou à Tilly-sur-Seulles). Cette nouvelle localisation présente un double avantage : les enfants attendent maintenant dans un espace sécurisé, situé à proximité de leur domicile.

La Communauté de Communes Seulles Terre et Mer a pour obligation d'harmoniser sa tarification des services périscolaires dans l'ensemble de ses écoles. Ceci a conduit à une modification des tarifs de cantine et de garderie à compter de septembre 2021.
La tarification à la demi-heure pour la garderie s'étant révélée très complexe à gérer, de nouveaux tarifs seront appliqués à partir du 1er octobre :

- 1€ l'heure du matin,
- 2€ la première heure du soir avec le goûter et 1€ la deuxième heure du soir,
- 8€ de pénalité de retard après 18h30.

• D'autre part, la Communauté des Communes souhaite engager une réflexion sur la gestion de la restauration scolaire, avec pour objectifs principaux l'amélioration de la qualité des repas et la valorisation des circuits courts. Une étude approfondie va être menée ; les parents d'élèves seront associés à cette démarche.

Commission affaires culturelles et gestion du patrimoine :

Micro Folie, un projet ajourné

Au mois de septembre dernier, les élus de STM à la commission Affaires culturelles et Gestion du patrimoine se sont prononcés majoritairement contre le projet de micro-folie pourtant subventionné à hauteur de 80% par l'État et la D.R.A.C. Il s'agissait de créer sur notre territoire un dispositif culturel innovant, au service des territoires.
Soutenu par l'État, supervisé par le Ministère la Culture et accompagné par La Villette, le dispositif Micro-Folie consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement qui se devait être itinérant. Vendes s'est prononcé en faveur du projet, les élus de STM en ont décidé autrement. D'autres communes voisines n'ont pas fait ce choix : c'est le cas de Caumont-sur-Aure qui vient de mettre en place sa Micro Folie ouverte à tous et inaugurée le 12 octobre dernier. Le musée numérique de la Micro Folie est installé provisoirement dans la Halle de la mairie, et il est ouvert les mercredis et samedis. À vous de juger, vous y êtes les bienvenus. Ensuite, il rejoindra la maison citoyenne dans l'ancienne école des filles, place Saint-Clair.

Vos démarches

Inscriptions sur les listes électorales :

Voter est un devoir civique ! L'inscription sur les listes électorales est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales). Il est possible de s'inscrire toute l'année.
Pour plus de renseignements ou une inscription en ligne, consultez le site internet www.service-public.fr ou sinon en mairie aux heures d'ouverture.

C.N.I et passeports :

Depuis 2021, la demande de délivrance ou de renouvellement de la Carte Nationale d'Identité suit un circuit administratif modifié. En effet, vous pouvez vous adresser à n'importe quelle mairie équipée du système biométrique (dispositif dit de recueil de la demande), comme pour les passeports (relevé d'empreintes digitales pour transmission en préfecture). Il est fortement conseillé de formuler une pré-demande en ligne sur www.service.public.fr ou https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-carte-nationale-d-identite ou https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-passeport
Les demandes et les retraits de C.N.I et de passeport ne peuvent être effectués que sur rendez-vous. Les délais d'obtention de rendez-vous diffèrent selon les mairies, renseignez-vous par téléphone. Tout titre non retiré au bout de trois mois suivant la mise à disposition sera détruit.

Autorisations d'urbanisme :

En matière d'urbanisme, le règlement applicable est celui de la carte communale consultable sur le site internet de la commune (www.mairevendes.fr).
Le dépôt de demandes d'autorisation est obligatoire pour :

- Toute création de plancher ;
- Toute modification d'aspect extérieur ;
- Toute construction d'annexe excédant 5 m² ;
- Tout changement de destination ;
- Tout projet de clôture et pose de portail ;
- Toute réfection d'une toiture, même à l'identique.

Selon le projet, un dossier de permis de construire ou de déclaration préalable devra être constitué et déposé en mairie. N'hésitez pas à venir en mairie vous renseigner pour vous aider dans votre projet.
Monsieur LEGUILLON, architecte conseil du C.A.U.E peut également vous recevoir sur rendez-vous (mairies de Bayeux, Creully sur Seulles ou Caen) pour des conseils en architecture, procéder à une pré-étude de votre projet et vérifier la faisabilité par rapport au règlement en vigueur. Ce service est gratuit.
https://www.caue14.fr Tel.02.31.15.56.60 email : contact@caue14.fr

Ce qui change à partir du 1er janvier 2022 :

La dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme sur la plateforme AD'AU
Selon l'article L112-8 et suivants du Code des Relations entre le public et l'administration, les communes doivent proposer un dispositif de Saisine par Voie Electronique (S.V.E) à leurs administrés.
Dans un souci de simplification, de rapidité et d'accessibilité la D.D.T.M a créé une plateforme, AD'AU pour que le pétitionnaire y dépose ses demandes d'urbanisme.
Pour l'instant, cette démarche n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants et le dépôt des demandes papiers reste possible en mairie.
Cependant, dans un souci d'harmonisation des procédures, le service instructeur, Bessin Urbanisme, mutualise cette dématérialisation à l'échelle du Bessin pour toutes les communes adhérentes, sans distinction du nombre d'habitants. Par conséquent, Bessin Urbanisme n'instruira pas les dossiers papiers !
C'est la raison pour laquelle, Il sera préférable de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme sur la plateforme AD'AU.
Pour les personnes ne disposant pas d'équipements pour scanner les documents ou même d'ordinateur, l'Etat renvoie sur le développement des points infos 14.

Adresses utiles

P.M.I. et Assistante sociale

Centre médico-social : 3 bis, rue Nouvelle Saint-Manvieu-Norrey tél. 02 31 80 67 28

Aide à la personne

A.D.M.R.

Association d'aide à domicile,
le local de L' A.D.M.R est situé rue du Bois d'Orceau 14250 TILLY-SUR-SEULLES - Tél. : 02 31 80 21 48.

S.S.I.A.D. EVRECY

C'est un Service de Soins Infirmiers A Domicile. Il est autorisé par le Préfet du Calvados pour délivrer, sur prescription médicale et avec l'accord de la C.P.A.M, des soins de nursing, d'hygiène et infirmiers.
Il prend en charge les personnes de 60 ans ou plus avec une dépendance et les personnes de moins de 60 ans avec une incapacité transitoire ou une pathologie invalidante.
20, rue de la Cabottière – 14210 EVRECY
Tel.02.31.80.47.21 www.ssiad-evrecy.fr
Secrétariat : Madame Corinne MARTIN Email : cmartin002@lerss.fr

C.L.I.C.

C.L.I.C. du Bessin
Le Centre Local d'Information et de Coordination est un lieu d'accueil, d'écoute, de conseil destiné aux personnes âgées, à leurs familles, aux professionnels de la gérontologie et au maintien à domicile.
3, rue François Coulet – 14400 Bayeux
Tel.02.31.51.10.72 Email : clicbessin@calvados.fr

Infos COVID 19

Ill est désormais possible de se faire vacciner à domicile Tel. 0800 730 957
Pour toutes informations sur la COVID 19, vous pouvez consulter le site suivant : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Numéros d'urgence

SAMU :15
SAPEURS POMPIERS : 18
POLICE OU GENDARMERIE : 17
URGENCES CHU ADULTES : 116.117 (tous les soirs à partir de 20h, les week-ends à partir du samedi midi et les jours fériés)
SOS MÉDECINS : 36 24
CENTRE ANTIPOISON ET TOXICOVIGILANCE d'Angers) : 02.41.48.21.21
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN : 112
URGENCE SOCIALE POUR LES SANS ABRI : 115
FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES : 3919
ENFANCE EN DANGER : 119
ENFANTS DISPARUS : 116
ACCOMPAGNEMENT FIN DE VIE : 0.811.020.300
SIDA INFO SERVICE : 0.800.840.800
SOS AMITIÉS : 02.31.44.89.89

SARL SUZANNE

14250 JUVIGNY/SEULLES

Tél. 02 31 80 81 19 - 06 12 60 11 12

TOUS TRAVAUX AGRICOLES

Brassage de Pommes - Elagage

Vidanges Fosses - Terrassement

sarl.suzanne14@gmail.com

Sarl JFE PELCERF

Frédéric et Élodie

CHARPENTE - COUVERTURE

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Tél. 02 31 68 75 44

06 64 88 46 27

joel.pelcerf@orange.fr

En partenariat avec SynElios

Tél. 06 13 17 76 01

GARAGE VÉRITÉ

Richard

ENTRETIEN & REPARATION

DE VOS VEHICULES

MODERNES ET DE COLLECTION

LES COURTES PIECES - 14250 VENDES

02 31 80 42 18 - 06 21 42 20 96

GUST PRESTATIONS

STÉPHANE GUÉNERY

06 85 02 94 50

MULTISERVICE

Installation et aménagement intérieur.

Divers travaux de bricolage et dépannage.

stephane.guenery@hotmail.fr

RCS : 511 135 030

MICHEL COSTIL S.A.R.L

MENUISERIE

EBENISTERIE

AGENCEMENT

Z.A des Noires Terres

rue des fours à chaux

14310 **VILLERS BOCAGE**

QUALIBAT LA QUALITÉ SOUS TOUS LES ANGLES

Tél. 02 31 25 09 60 Fax. 02 31 25 04 54

DESSINE-MOI VENDES

RÉSULTAT

Le concours de dessins proposé lors de la parution du dernier bulletin a fait une heureuse. C'est avec plaisir que Madame Julienne (1ère adjointe) et Jean Marc Léger (conseiller municipal) ont remis un très joli lot constitué de peintures aquarelles, de feutres, de crayons de couleurs aquarellisables, de pinceaux, et autres albums à coloriages à la gagnante du concours.
Chris Lamotte, 7 ans, qui a pu profiter de son été pluvieux pour exercer ses talents artistiques, a été chaleureusement félicitée par Véronique Julienne. Bravo à Chris et un grand merci pour cette jolie participation !

L'œuvre réalisée par Chris

CONCOURS 2022

"DESSINE TA MAISON"

Tu as entre 5 et 16 ans ?

Dessine ta maison et adresse ton dessin ou ta peinture à la mairie de Vendes jusqu'au 1er juin 2022 inclus. Un jury se réunira et choisira le meilleur dessin de sa catégorie. Il remettra un lot au(x) lauréat(s). A vos crayons, peintures... Format et support au choix

Le Club L'Age d'Or des 3 Villages
TESSEL - VENDES - JUVIGNY

a fait son voyage annuel les 8- 9 -10 Septembre 2021 avec 44 passagers.
Au programme :
1er jour :
- Visite guidée des Coulisses des 24 heures du Mans
- Visite libre de la Cathédrale du Mans
- Visite guidée du musée de la Faïence et de la Céramique à Malicorne Sur Sarthe.

Logement au Brit Hôtel à Joué Les Tours.
2ème jour :
- Promenade en calèche à Villandry sur les bords du Cher
- Visite guidée du château de Villandry et de ses Jardins remarquables éblouissants de fleurs, légumes etc..
- Visite guidée des Grottes Pétrifiantes de Savonnières.

3ème jour :
- Visite guidée en autocar et à pied de Tours
- Visite guidée du musée du Cuir et de la Tannerie à Château Renault.

3 jours passés dans une excellente ambiance

Le voyage de 2022 aura lieu les 7-8-9 Septembre sur la base navale de Brest, Musée de Goémoniers , Océanopolis ,
la Presqu'île de Crozon et Morlaix.

Toutes les personnes intéressées peuvent se joindre au voyage sans être adhérentes du club.

REJOIGNEZ-NOUS

Janine LECOQ 02 31 80 93 92 à Vendes Présidente du Club
Daniel RIVIERE 02 31 80 81 03 à Tessel Membre du Bureau
Gisèle DEROUET 06 75 84 70 24 à Domjean (Manche) Secrétaire du Club .
Rappel : le club se réunit tous les 2èmes mardi du mois (sauf août)
d' Avril à Septembre à TESSEL
d' Octobre à Mars à VENDES.
Nous invitons les personnes de tout âge à venir nous rejoindre pour voir et éventuellement participer à nos réunions
qui se font dans la bonne humeur. (cartes, triominos...)

Découvrir notre patrimoine vendois en randonnant.

C'est par un bel après-midi que 40 randonneurs des Sentiers du Pré-Bocage se sont réunis pour parcourir les chemins ruraux de notre village. Ils ont pu profiter de nos chemins aux couleurs automnales. Les participants sont repartis enchantés par ce beau parcours.

Sentiers du Pré-Bocage,
19, rue du Buquet
14 310 Villy-Bocage
Tel/ 06 15 97 70 22

CÉRÉMONIES ET SORTIES ASSOCIATIVES

CÉRÉMONIES du 13 NOVEMBRE

Ce n'est pas sans émotion que les cérémonies du 13 novembre ont pu avoir lieu après plus d'une année de Covid 19 !
La tradition à VENDES est de réunir le même jour la fête patronale Saint Martin et la commémoration de l'Armistice de la guerre 14-18.
Le premier rendez-vous à 18 h, pour la messe célébrée par M. le curé de Villers-Bocage, rassembla dans notre église une cinquantaine de personnes dont notamment cinq porte-drapeaux, des anciens combattants, M. le maire et des conseillers municipaux.
Mme Sophie DE COURSEULLES, trompettiste et Mme Marie-Louise BREHIN, au clavier, apportèrent une très belle harmonie de sons tout au long de la messe, ainsi que trois trompes de chasse qui résonnèrent à plusieurs reprises. La messe se termina par la distribution des pains bénis offerts cette année par M. Mme Gérard LECOQ et M. Mme Gérard YVERT.

Ensuite, tous se dirigèrent en cortège vers le Monument aux Morts. Là, entouré des porte-drapeaux, M. Gérard LECOQ, maire, donna lecture du discours de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants. Mme Véronique JULIENNE et M. Michel BREHIN, adjoints, procédèrent à la pose d'une gerbe au pied du Monument.
Puis furent cités les noms des « Morts pour la France » inscrits sur ce monument et de ceux tués par faits de guerre cette année. Après la minute de silence, l'assemblée entonna dans une belle unité la Marseillaise. Le trio de sonneurs de trompes clôtura musicalement la cérémonie.

M. le Maire renouvela aux présents l'invitation au vin d'honneur offert par la Commune à la salle « La Vendoise ».

Après vérification du pass sanitaire de chacun pour entrer dans la salle, les Vendois et les Vendoises étaient très contents de se retrouver , réunis autour du verre de l'amitié et de bons petits fours.
Les sonneurs se firent entendre à nouveau plusieurs fois au cours de cette manifestation sympathique.

Vœux du Maire

Sous réserve de l'évolution des restrictions gouvernementales en matière de COVID19, la municipalité prévoit de vous retrouver le 9 janvier 2022 à 15h00 pour les traditionnels vœux du Maire et le partage de la galette des rois.

Repas des aînés

Pour partager de bons moments, le repas des aînés se fera le 13 mars 2022 à 12h00, en fonction des règles sanitaires en vigueur.

11 de nos rues, chemins et impasses
à retrouver dans cette grille

MOTS MÊLES Spécial Adressage

En vous référant à nos rues, impasses et chemins

S	D	K	B	T	M	I	G	R	A	T	E	U	R	S
G	G	U	Y	E	D	E	B	A	U	D	R	E	U	F
S	E	U	M	J	C	H	A	S	S	E	U	R	S	O
Q	R	L	O	D	B	E	P	V	U	C	U	Z	S	U
J	V	O	N	P	O	O	L	A	N	D	E	T	O	R
F	A	N	T	I	O	U	U	P	R	U	M	P	C	S
O	I	G	-	J	Z	R	T	C	Y	B	I	N	J	-
N	S	U	A	D	L	U	É	É	H	Y	Y	E	T	À
T	Z	E	U	C	E	Z	K	E	E	E	F	U	V	-
A	H	M	-	H	A	G	H	C	E	N	R	V	M	C
I	T	A	C	U	X	X	R	D	W	E	É	I	D	H
N	K	R	O	Q	R	W	I	A	Z	D	N	L	E	A
E	P	E	R	U	E	V	S	D	V	I	A	L	Z	U
S	O	X	P	E	Z	A	X	A	C	E	Y	E	C	X
N	F	N	S	T	W	Z	G	H	G	Z	S	Z	G	X

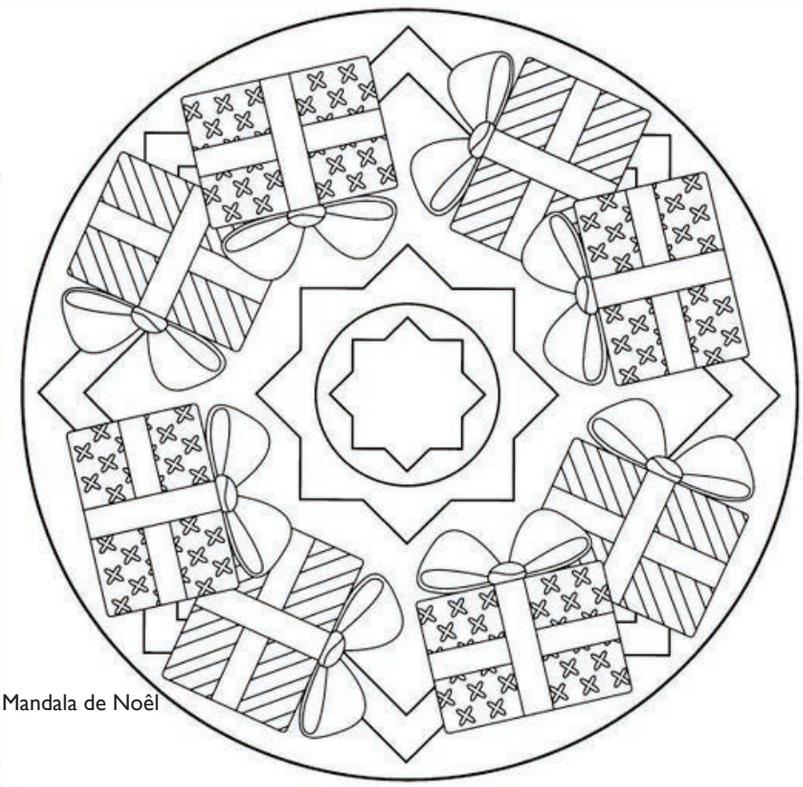

Mandala de Noël

Mots croisés Spécial Adressage

Rues, chemins et impasses de Vendes

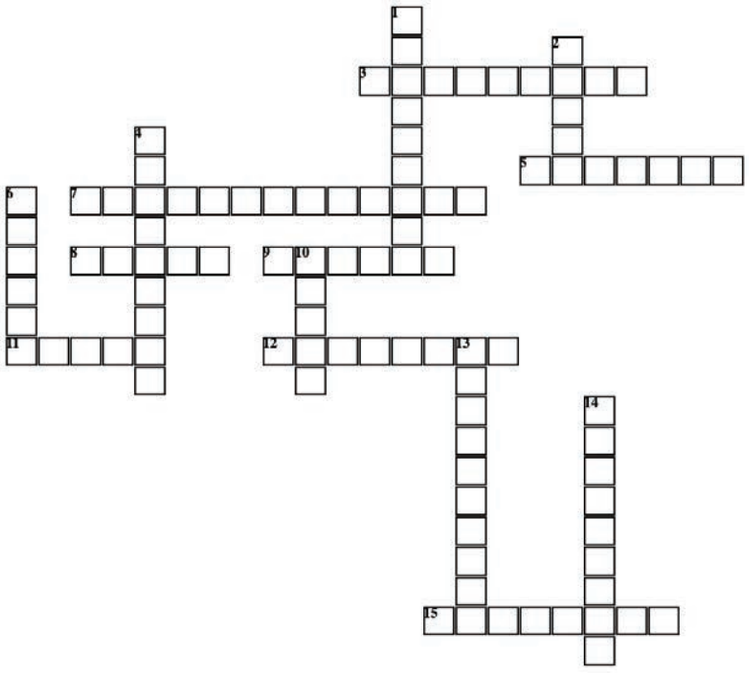

Horizontal

3 Il donne son nom au petit square de Vendes
5 Vieux médecin du roi Charles V, né à Vendes, on le dit aussi "Maître ..."
7 Dans le prolongement du chemin du lavoir (3 mots)
8 Corps chimique minéral
9 Un peu comme dans le bordelais
11 Comme récente ou pas vieille
12 Premier nom d'une commune du Loiret bien connue à Vendes
15 Nom d'un ancien maire de Vendes

Vertical

1 Long chemin carnassier
2 Il est né à Vendes, professeur et ami de Voltaire
4 Souvent accompagnées de bassins
6 Notre saint
10 Autre nom aux sillons dessinés dans les labours
13 Nom d'un ancien maire de Vendes
14 Nom donné autrefois à l'ensemble des petits ruisseaux qui ne coulent que durant les saisons des pluies

Sudoku

	1	4	3
3			2
1			
	3		

	1			9			3	6
2	6	8	3	4	1		7	9
							2	1
6	5	1			9		8	
		2		8	3	6	5	
8	3	7	6				9	4
7	2		9	1	4	3		8
	9			3	8	7		
	8				6			5

Solutions

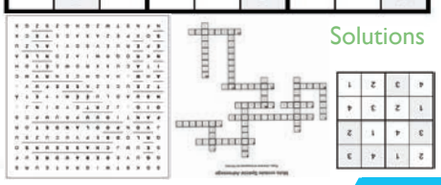

Photographies : Jean Marc Léger et Michel Bréhin

V E N D E S

Directeur de la publication : Gérard Lecoq, maire de Vendes. Mise en pages Jean Marc Léger. Rédaction : commission communication, jeunesse, associations et cérémonies. Ne pas jeter sur la voie publique.